

Secrétariat Général  
Tél : 03 84 78 63 03  
Mél : ce.dsden70@ac-  
besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419  
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 15 décembre 2022

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
S/C Mesdames et Monsieur les IEN chargés  
d'une circonscription du premier degré

Objet : accueil exceptionnel en école des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, en cas de coupure électrique

L'éventualité de coupures électriques au début de l'année civile 2023 impose que soit anticipé l'établissement d'une liste des élèves qui devront pouvoir être accueillis dans des écoles, en raison de leur qualité d'enfants des personnels des services indispensables à la gestion de la crise.

Seront bénéficiaires de ce dispositif, les élèves dont les deux parents exercent les services prioritaires suivants :

- Service de sécurité (SDIS, police nationale, police municipale, gendarmerie nationale, administration pénitentiaire)
- Les hôpitaux, les établissements et service sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA médicalisés, établissements pour jeunes handicapés médicalisés, établissements d'accueil du jeune enfant et assistants maternels dont l'activité est maintenue, pouponnières et maisons d'enfants à caractère social (MECS)
- Les autres services et personnels indispensables à la gestion de crise (préfectures, personnels participants à une cellule de crise).

Afin de recenser ces élèves, je vous invite à renseigner un questionnaire en ligne accessible par le lien suivant :

[https://ppe.orion.education.fr/bourgognefranche-comte/itw/answer/KvRGdnh8SUWbeb2Ga\\_VljQ](https://ppe.orion.education.fr/bourgognefranche-comte/itw/answer/KvRGdnh8SUWbeb2Ga_VljQ)

Je vous remercie de le renseigner au plus tard le 10 janvier 2023.

Concernant plus largement la problématique des éventuelles coupures électriques, je vous rappelle qu'un webinaire sera organisé le lundi 9 janvier 2023 à 18h00, afin de vous informer des modalités retenues et de répondre à vos interrogations.

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

  
Philippe DESTABLE